**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 122 (1996)

Heft: 22

Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

# Assemblée des délégués du 29 août 1996

L'assemblée des délégués tenue à l'occasion des Journées SIA de Zurich a été essentiellement marquée par le changement - l'architecte Kurt Aellen succédant à la présidence à l'ingénieur Hans H. Gasser - ainsi que par la réforme des structures et la redéfinition des objectifs. L'architecte lausannois Patrick Devanthéry et l'ingénieur civil bernois Martin Hartenbach ont été élus au comité central. Après une discussion houleuse, les comptes 1995 ont été refusés. A une grande majorité, les délégués ont approuvé la création, proposée par le CC, d'une Commission de l'avenir.

Le point principal de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués était, outre l'approbation des comptes et les élections, la création d'une « Commission de l'avenir SIA». Dans sa présentation de ce projet, le président désigné, Kurt Aellen, a appelé les délégués au respect réciproque, à la tolérance envers les opinions des autres et à une attitude commune concertée face à l'extérieur. Dans une époque difficile, marquée par des mutations structurelles, la SIA doit témoigner de son unité et de sa force, chaque signe de faiblesse étant impitoyablement exploité par ses adversaires. Il est urgent de résoudre sans retard l'actuelle crise interne. L'analyse des résultats du vote général a montré que de profondes divergences d'opinion existent au sein de la société, et pas seulement entre ingénieurs et architectes ou entre Suisses alémaniques et romands. Tout ce qui vient de la tête, du CC, rencontre actuellement une résistance (une constatation que le déroulement de l'assemblée devait confirmer). De nouvelles impulsions et des propositions pour des structures renouvelées propres à affronter l'avenir doivent en conséquence venir de la base. C'est dans cette optique que la présidence de la so-

ciété juge nécessaire de mettre sur pied une commission de l'avenir indépendante du CC. Il ne faut toutefois pas que les travaux de cet aréopage paralysent ou même bloquent le fonctionnement de la société, que le CC continuera d'assumer d'une main ferme, comme l'attend une majorité au vu des graves problèmes à résoudre. Le CC est ouvert à toutes les possibilités de restructuration et de développement de la SIA que pourra proposer la commission. Il est prêt à tirer les conséquences des résultats de ces travaux par une démission anticipée.

# Les tâches prioritaires et les projets de la SIA

Selon Kurt Aellen, le projet Smart¹ compte au nombre des tâches et des outils de travail les plus importants que la SIA doit poursuivre et développer ces prochains temps. Smart vise au développement de la collaboration entre projeteurs et exécutants. La prise en compte des compétences professionnelles des artisans et des entrepreneurs déjà au stade du projet doit permettre de promouvoir l'efficacité et la qualité de la construction.

Tout le domaine des concours est en cours de révision. Il s'agit avant tout de développer de nouvelles formes de concours adaptées aux conditions actuelles.

La SIA répond aux exigences de l'ouverture mondiale des marchés et à l'élargissement des tâches des projeteurs à des prestations globales, sortant des domaines traditionnels pour devenir pluridisciplinaires, par le modèle de prestations 95 (MP 95), actuellement mis à disposition des membres sous forme de projet

pour mise à l'épreuve expérimentale.

L'élaboration de directives spécifiques comme le *Management de la qualité (MQ)* fournit des outils permettant d'incorporer l'assurance de qualité comme but, expressément visé par tous les intervenants dans le processus de la construction. Si la SIA ne se penchait pas sur le problème de l'assurance de qualité, le danger serait que les projeteurs se voient imposer un système.

Form, l'offre de cours de la SIA destinée aux professionnels pour développer une approche globale de l'entreprise, permet à la SIA de proposer à ses membres de nouveaux outils et crée ainsi une plateforme d'échange de connaissances et de perfectionnement de l'organisation du travail.

Le SIA participe également à des projets de recherche et de développement du ZIP2 et au programme Potentiels d'efficacité de l'industrie suisse du bâtiment (Effi-Bau)<sup>3</sup>, lancé à l'initiative de l'Office fédéral des questions conjoncturelles; ces deux voies visent à analyser sur le plan scientifique les mécanismes compliqués du projet et de la réalisation. Ces recherches doivent livrer des résultats concrets pour le développement de notre nouvelle gamme d'instruments de travail. La branche suisse de la construction attend de la SIA qu'elle joue un rôle important dans ces projets.

Selon Kurt Aellen, la SIA se crée ainsi les marges de manœuvre nécessaires pour que les professions qu'elle représente puissent assumer leurs responsabilités dans le cadre du nouvel ordre économique. Vers l'extérieur, c'est dans cet esprit qu'il convient de poursuivre le travail de la société. Sur le plan interne, il s'agit de retrouver

<sup>3</sup> Voir IAS N° 17 du 31 juillet 1996, p. 304

<sup>1</sup> SMART: Spezifisch – Messbar Ausführbar – Resultatorientiert – Termingebunden, soit «spécifique, mesurable, réalisable, orienté vers des résultats, lié à des délais »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Zentrum für integrierte Planung (centre pour la planification intégrale) de l'EPFZ

Le présent compte rendu est la version française de l'original allemand rédigé et aimablement mis à notre disposition par Alois Schwager, rédacteur en chef de Schweizer Ingenieur und Architekt, que nous remercions ici vivement.

la maîtrise des finances par la réorganisation du secrétariat géné-

### Commission de l'avenir de la SIA

Selon la présidence de la société, la création de la Commission de l'avenir devra trouver une structure tournée vers l'avenir. Sur mandat du CC, Ellen Meyrat, sociologue et urbaniste FUS, de Zurich, assumera la conduite de l'assemblée constitutive de la commission. M<sup>me</sup> Meyrat est membre fondatrice et copropriétaire d'un bureau d'urbanisme, de conseil et d'architecture (Büro Z Arbeitsgemeinschaft für Wohnen + Stadtfragen, à Zurich).

Le but fixé à cette commission est simple: «Dégager un large consensus fondamental sur les buts, les structures et les tâches de la SIA». Ses tâches peuvent se définir comme suit: analyse de la situation actuelle («état des lieux»), du développement futur des professions de la SIA, des besoins des membres, des tâches qui en découlent et des prestations ainsi que de l'organisation de la SIA. Elle soumettra à l'assemblée des délégués des propositions concrètes en vue d'atteindre ces buts. Le choix des membres de la commission est l'affaire d'une « constituante », composée du président et d'un membre de chaque section (en majorité architectes), des présidents des groupes spécialisés et de la COGAR, de deux représentants de l'ASIC et de la FAS, d'un représentant de l'USSI et de la FSAI, de deux représentants de chaque école d'architecture et d'ingénieurs, ainsi que de deux membres d'honneur. Toutes ces personnes devront être membres de la SIA. Les propositions de nomination devaient parvenir au secrétariat général jusqu'au 6 septembre.

Dans une séance fixée une semaine plus tard, le 13 septembre à Berne, la constituante avait à choisir dans son sein les membres de

la commission. Elle pouvait aussi choisir des personnalités extérieures et devait nommer le président. Les professions représentées à la SIA devaient y figurer de façon aussi adéquate que possible. La commission devant se pencher sur l'avenir de la SIA, il convenait d'y associer également de jeunes membres. Tant au sein de la constituante que de la commission, deux membres du CC et le secrétaire général officient en tant que conseils.

Le président de la commission devra soumettre à chaque conférence des présidents et assemblée des délégués un rapport sur l'avancement des travaux. La commission doit présenter jusqu'au 30 septembre 1997 des propositions permettant d'atteindre les buts

C'est à une grande majorité que l'assemblée des délégués a approuvé le projet commission de l'avenir.

### Elections et nominations de membres d'honneur

Les élections complémentaires au CC et surtout la nomination de membres d'honneur ne se sont pas déroulées sans fausse note. Plusieurs membres du Groupe d'action<sup>4</sup> ont saisi l'occasion d'exprimer leur défiance envers la direction de la société. C'est à une large majorité que leur motion visant à repousser les élections jusqu'à ce que soient connues les propositions de la commission de l'avenir a été repoussée. Les candidats proposés par le CC ont été élus à une imposante majorité, soit Patrick Devanthéry, arch. dipl. EPFL, né en 1954, copropriétaire du bureau d'architecture P. Devanthéry et I. Lamunière, Carouge et Lausanne, et Martin Hartenbach, ing. civil dipl. EPFZ, né en 1938, du bureau Hartenbach + Wenger SA, à Berne. Ils remplacent MM. Hans H. Gasser, ing. civil dipl. EPFZ, et

Gabriel Minder, ing. dipl. EPFZ 405 inf./comm. L'arrivée de Patrick Devanthéry au CC y renforce la position des architectes. Pour remplacer Hans H. Gasser à la présidence, fonction qu'il a assumée de 1991 à 1996, l'assemblée a élu sur proposition du CC le vice-président Kurt Aellen, architecte, Berne, comme président de la SIA. A ses remerciements pour la confiance que lui accorde l'assemblée, le nouveau président joint le souhait de disposer d'un large soutien de la base. Il fonde un espoir tout particulier sur les architectes, en particulier de Suisse romande, desquels il se sent proche en tant que chargé de cours à l'EPFL. L'un de ses buts prioritaires est de rassembler de nouveau les ingénieurs et les architectes de la SIA derrière une idée commune. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra affronter l'avenir et que la SIA continuera d'être considérée comme un partenaire de poids dans la branche de la construction en Suisse. Kurt Aellen veut consacrer toute son énergie à des tâches constructives et ne pas la gâcher dans des querelles intestines. Il devra bien sûr apprendre à maîtriser des remous plus importants que par le passé. Après une logorrhée de déclarations de méfiance à l'égard de la façon dont a été dirigée jusqu'ici la société par ses responsables, proférée par une minorité activiste et tolérée plus ou moins patiemment par la majorité, l'assemblée a approuvé à une forte majorité la nomination comme membres d'honneur de six personnalités de grands mérites dans les domaines de la technique, de l'art de bâtir ou de l'esprit d'entreprise: MM. Hans-H. Gasser, Ernst Gisel, Hans von Gunten, Caspar Reinhart, Robert B. Schwerzmann et Nicolas Wavre5.

Selon l'art. 4.1 du code d'honneur, le Conseil suisse d'honneur se compose du président et de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Formé à l'occasion du vote général sur la modification de l'art. 6 des statuts de la SIA

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>Voir à ce sujet IAS N° 20 du 11 septembre 1996, pp. 367-369

quatre membres. Ces derniers ainsi qu'au moins six suppléants doivent être nommés par l'assemblée des délégués sur proposition du CC, parmi les membres de la SIA. Après l'élection de Walter Kaufmann (déjà membre) comme président, c'est Richard Arioli, ing. dipl. EPFZ génie rural et géom., de Coire, jusqu'ici suppléant, qui a été nommé comme quatrième membre.

Enfin, un deuxième réviseur des comptes suppléant étant encore à élire, le choix de l'assemblée s'est porté sur M<sup>me</sup> Wera Hotz-Kowner, ing. dipl. EPFZ.

## Rejet des comptes 1995

Les comptes de la SIA pour 1995 bouclent avec une perte de quelque 650 000 francs, alors que le déficit initialement inscrit au budget n'était que de 13 000 francs. Selon le trésorier Dominique Langer, ce mauvais résultat est avant tout dû au fort ralentissement des recettes des ventes de normes. Les frais extraordinaires liés à la recherche de personnel et à l'informatique ont également joué un rôle. Les réviseurs des comptes et la fiduciaire ATAG n'ont été en mesure d'approuver les comptes qu'avec des réserves. Ils ont en particulier critiqué la comptabilité quant aux débiteurs, qui n'a pas pu être reconstituée. La gestion des débiteurs n'a pas pu être assurée efficacement du fait de problèmes d'informatique. Malgré ces réserves, les organes de contrôle ont recommandé l'adoption des comptes, car il n'existe pas de raison de soupconner des erreurs dans les débiteurs. Les délégués n'ont pas pu se rallier à cette conclusion et, après une âpre discussion, ils ont renvoyé les comptes pour examen plus approfondi à une large majorité, exigeant une plus grande clarté.

# Mesures pour l'amélioration des comptes

Depuis 1991, la SIA connaît des déficits, tout d'abord insignifiants,

mais qui sont allés en s'aggravant en 1995 et 1996. Les fonds propres sont tombés à 726 000 francs en 1995, et le budget 1996 a été réexaminé sur la base des mauvais résultats de 1995. Pour tenir compte de la réduction des recettes, essentiellement liée à la conjoncture, des mesures ont été prises en ce qui concerne les dépenses:

- optimalisation du fonctionnement du secrétariat général
- suspension de projets d'informatique
- privatisation des ventes de normes
- redimensionnement sélectif de la mise en chantier de nouvelles normes
- collaboration sélective aux normes européennes
- promotion de la sensibilité des commissions aux coûts, et examen de leurs effectifs
- examen et report éventuel de divers projets du secrétariat général

Les conséquences de ces mesures ne devraient toutefois être massivement sensibles qu'à partir de 1997.

Pour 1996-1997, il faut encore compter avec des dépenses non prévues au budget, telles que commission de l'avenir, assurance qualité pour les architectes, vote général. Il faut de plus réévaluer certains postes.

Malgré ces mesures, il n'a pas été possible au CC de présenter pour 1997 un budget équilibré. Ce dernier présente un excédent de dépenses de 195000 francs. Comme remède, le CC propose outre des mesures, telles qu'un service de renseignements payant (différencié entre membres et non-membres) portant sur l'économie, le droit et la technique, ainsi que la révision de l'adhésion collective à d'autres sociétés – une augmentation de la cotisation individuelle de 30 à 180 francs. Le budget équilibré grâce à cette augmentation a été accepté par l'assemblée.

#### Normes

Sur proposition de la commission centrale des normes et du CC. le retrait des normes suivantes a été accepté: SIA 106 (1969) Installation et exploitation des ascenseurs et monte-charges, SIA 177 (1980) Maçonnerie, SIA 177/2 (1992) Dimensionnement des murs en maconnerie, SIA 191 (1977) Tirants d'ancrage, SIA 192 (1975) Fondations sur pieux, et SIA 280 (1983) Lés d'étanchéité en matière synthétique. Elles sont remplacées par de nouvelles éditions ou par des recommandations en consultation prolongée. La norme SIA 358 Balustrades et parapets (révision de l'édition 1978) a été approuvée par les délégués, de même que la norme SIA 203 Construction de décharges (nouvelle), ainsi que l'adaptation du règlement du groupe spécialisé des ponts et charpentes.

## Divers

Il n'y a eu aucune opposition à l'adhésion de la section Ticino à la « Camera Tecnica » récemment fondée, dont le but est de coordonner les activités des sociétés membres dans les domaines où leurs intérêts sont communs.

Compte tenu de l'heure avancée, l'information sur les concours d'architecture (et les adaptations réglementaires nécessaires pour tenir compte des conditions actuelles), ainsi que le compte rendu des différends encore pendants avec les autorités concernées ont été sommaires. Rendez-vous à la prochaine assemblée des délégués.

Pour terminer, Pierre-H. Schmutz, président de la délégation de la CSA, a présenté le Livre Blanc du Conseil des Architectes d'Europe, intitulé « L'Europe et l'architecture demain », et Dieter Ernst Geissbühler a parlé du congrès de l'UIA à Barcelone. Le Livre Blanc constitue notamment une réponse au fameux rapport Atkins, élaboré sur mandat de la Commission européenne.

# Comité central

Nouveau vice-président

Le comité central a élu l'ingénieur civil Peter Wiedemann à la viceprésidence de la société. Peter Wiedemann représente également la SIA au sein de la direction de la Conférence suisse de la construction (CSC) et auprès du forum fédéral pour les questions de construction.

Architectes-paysagistes bienvenus au sein de la SIA

L'inscription des diplômés ETS au Registre A comme condition de leur admission au sein de la SIA ne saurait s'appliquer aux architectespaysagistes issus de cette filière puisqu'il n'existe pas de registre correspondant. Un règlement a donc été arrêté pour l'admission de tels professionnels: leur demande est recevable, s'ils peuvent justifier d'une formation complète d'architecte-paysagiste acquise

dans une ETS ou une Haute école spécialisée, ainsi que d'une pratique professionnelle d'au moins cinq ans au sein d'un bureau d'étude ou dans le cadre d'une activité apparentée.

Volonté de la SIA de collaborer activement au programme « EffiBau »

L'initiative « Potentiels d'efficacité de l'industrie suisse du bâtiment », placée sous l'égide de l'Office fédéral des questions conjoncturelles (OFQC), aborde une phase décisive et quinze ébauches de projets ont été lancées. Cette initiative vise principalement à explorer des problématiques telles que les compétences des mandants, le concept d'entreprises virtuelles et les conditions cadres de la construction. Les propositions de développement et les projets pilotes, qui doivent être élaborés par les divers

groupes d'intérêt concernés et dé- 407 boucher sur des solutions au format 1:1, sont à adresser à l'OFOC jusqu'à fin septembre. La SIA s'associe de manière ciblée à quelques-uns de ces projets.

Recommandation relative aux

procédures d'adjudication La recommandation relative aux procédures d'adjudication doit contribuer à faire du concours pour l'attribution de mandats de prestations de service et de prestations globales un instrument d'adjudication approprié, adapté à son but et équitable. Son objectif est d'aider toutes les parties concernées par la procédure à trouver des solutions

adéquates à un coût raisonnable.

Le projet de texte aujourd'hui dis-

ponible a été approuvé dans ses

bases et une première édition est

prévue pour l'automne 1996.

Eric Mosimann, secrétaire général

# L'énergie électrique dans les bâtiments

#### Séances d'information

En collaboration avec les services cantonaux de l'énergie, la SIA organise sur ce sujet des séances d'informations, destinées aux architectes, aux représentants des pouvoirs publics ainsi qu'aux exploitants de grands bâtiments du secteur des services.

La nouvelle recommandation SIA 380/4 est un outil destiné à la saisie, l'évaluation et l'optimalisation de la consommation d'électricité dans les bâtiments. Elle s'adresse en premier lieu à l'équipe de projet, constituée de représentants du maître de l'ouvrage, de l'architecte ou du chef de projet, et des ingénieurs spécialisés. Elle permet au premier de donner à ses mandataires des indications claires sur les prestations à fournir pour l'éclairage, la ventilation et le refroidissement dans les bâtiments, selon les différentes utilisations prévues. La recommandation s'adresse aussi à l'exploitant, lui permettant de vérifier et d'évaluer la consommation d'électricité en cours d'exploitation et d'introduire des améliorations de l'efficacité énergétique.

La recommandation SIA 380/4 traite de manière approfondie les immeubles tels que bâtiments administratifs, magasins de vente, écoles, hôpitaux, restaurants et hôtels. Elle introduit une démarche qui conduit non seulement à une diminution sensible des coûts d'exploitation, mais souvent aussi à une réduction des frais d'investissement.

Ces séances d'une durée de deux

heures débutent à 16 h 30 aux dates suivantes: jeudi 7 novembre, Neuchâtel mardi 19 novembre, Lausanne mardi 26 novembre, Genève jeudi 5 décembre, Sion. Renseignements et inscription:

SIA vaudoise, av. Jomini 8, c.p. 1471, 1001 Lausanne, tél. 021/646 34 21

# Meileurs vœux

La SIA présente ses félicitations au membre qui célèbre l'anniversaire suivant:

### Octobre

85 ans 12 octobre: Pierre Braillard, arch., Genève